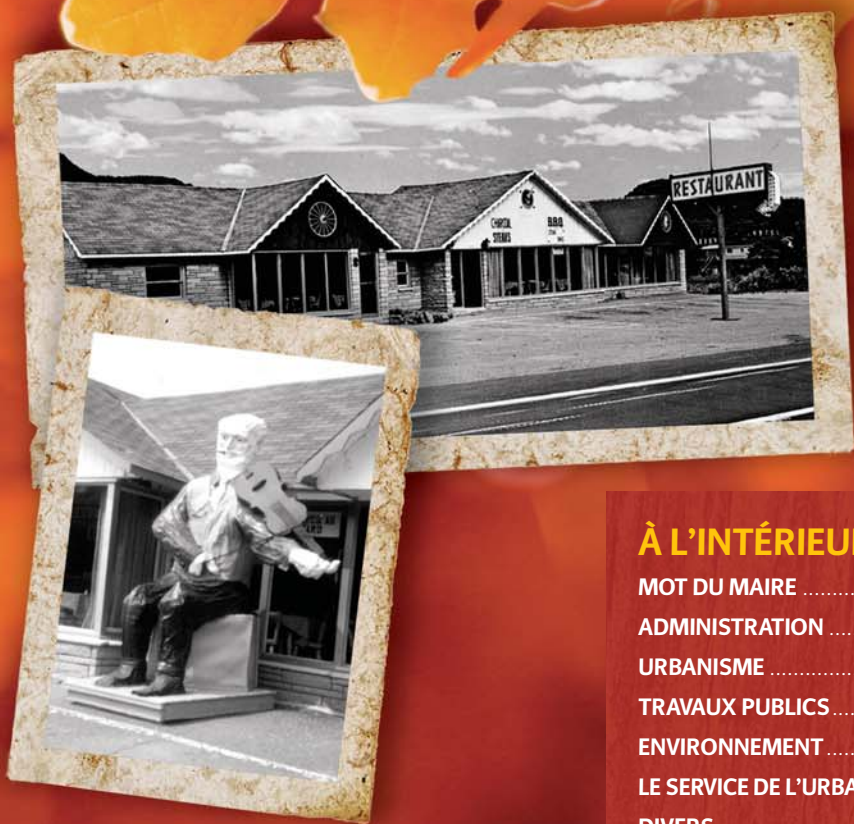


LE Piémontais

BULLETIN MUNICIPAL
Automne 2009 – Vol. 10, n° 3



À L'INTÉRIEUR...

MOT DU MAIRE	2
ADMINISTRATION	3-4
URBANISME	5-6
TRAVAUX PUBLICS	7
ENVIRONNEMENT	8
LE SERVICE DE L'URBANISME	9
DIVERS	
MOT DU RÉDACTEUR	10
HISTOIRE	
REMERCIEMENT	11



Mot du maire

Les journaux locaux soulignaient récemment la **signature d'une entente de collaboration** avec l'Agence de bassin versant de la rivière du nord (Abrinord) et la municipalité.

Pourquoi cette entente ? Pour protéger l'eau et améliorer sa qualité dans les cours d'eau sur le territoire de la municipalité.

L'Agence fournira un soutien technique et des conseils pour atteindre ces objectifs.

Pour la municipalité, le travail est commencé et les résultats se mesurent déjà. Le reboisement des berges et la vidange régulière des fosses septiques favorisent une protection accrue de l'eau. Dans le dossier de la protection de l'eau, le travail consiste souvent à changer les mentalités. L'eau n'est pas une ressource inépuisable et il faut la protéger.

Un outil privilégié pour sensibiliser les citoyens demeure l'information. Le site Internet proposera régulièrement des capsules d'informations sur les moyens de protéger l'eau. Des dépliants appuieront aussi les efforts déployés.

Si vous devez réaliser des travaux à proximité d'un cours d'eau, je vous invite à communiquer avec le service d'Urbanisme qui pourra vous proposer des mesures appropriées pour protéger cette précieuse ressource.

Je voudrais profiter de l'occasion pour remercier M. Michel Larose pour toutes ces années de bénévolat consacrées au Piémontais.

Clément Cardin, maire

PHOTO DE LA PAGE COUVERTURE

Le restaurant Buffet Pierrot était la propriété de Gérard et Laurette Vivier. Il était situé sur le boulevard des Laurentides à l'endroit où se trouve maintenant le Diéséliste Constantineau.

Administration

ÉLECTIONS MUNICIPALES

La législation provinciale prévoit que des élections municipales doivent se tenir à tous les quatre ans. 2009 est une année d'élections municipales. Le scrutin a toujours lieu le premier dimanche de novembre. **C'est donc le 1^{er} novembre que vous serez invités à venir choisir vos représentants** du conseil municipal. Les élus administreront la municipalité pour les quatre prochaines années. Votre vote est important.



INFORMATIONS RELATIVES AU SCRUTIN

- Le vote par anticipation se tiendra le dimanche 25 octobre de 12 h à 20 h.
- Le 1^{er} novembre, le vote se déroulera de 10 h à 20 h.
- Le lieu de votation est l'hôtel de ville.
- Pour exercer votre droit de vote, vous devez fournir une preuve d'identité avec photo.
- Vous devez voter à visage découvert.

Vous désirez plus d'information sur les élections municipales :

www.electionsmunicipales.gouv.qc.ca/

CONVENTION COLLECTIVE

Une **nouvelle entente** vient d'être conclue entre la municipalité et les employés syndiqués. La nouvelle convention se terminera en 2011. **Les deux parties se disent satisfaites.**

LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

La Sûreté du Québec prendra la relève de la Régie de police de la Rivière-du-Nord au courant du mois d'octobre.

Administration (suite)

VISITE AU CENTRE DE TRI TRICENTRIS

Le centre de tri Tricentris fonctionne depuis plusieurs années. Le succès de la cueillette sélective a nécessité l'**ouverture d'un nouveau centre à Terrebonne.**

Si vous êtes intéressé à **visiter ce nouveau centre**, vous pouvez vous inscrire à l'hôtel de ville auprès de Nathalie Legault au 450 227-1888, poste 227. La visite se déroulera le 15 octobre en après-midi. Vingt places sont disponibles. Il faut peut-être rappeler que Tricentris est la propriété de 58 municipalités.



S'EN PARLER D'ABORD POUR MIEUX VIVRE ENSEMBLE À PIEDMONT.

La municipalité s'est jointe au réseau Médiation, conciliation de quartier des Laurentides. Que vous soyez un simple citoyen, une association ou une petite entreprise, vous pourrez vous prévaloir tout à fait gratuitement, d'**un service facile d'accès et confidentiel pour prévenir, gérer ou régler les situations dérangeantes.**

Un simple appel au 450 436-6749 suffit **dès qu'une situation vous semble problématique.** Vous pouvez aussi communiquer par courriel : alternatives@laurentides.net



Médiation Conciliation
de Quartier des Laurentides



Urbanisme

SUBVENTION À LA RÉNOVATION

Des subventions sont disponibles pour des travaux de rénovation. **Ces subventions se traduisent par des crédits d'impôt.** Le remplacement des installations sanitaires est aussi admissible aux crédits d'impôt. Les travaux admissibles aux crédits d'impôt sont décrits sur le site Internet du ministère des Finances du Québec :

www.budget.finances.gouv.qc.ca/budget/2009-2010/fr/calcul_3fr.asp

L'admissibilité aux crédits d'impôt nécessite des travaux de plus de 7500 \$. Les travaux doivent être exécutés à une résidence permanente et non à une résidence secondaire. De plus les travaux doivent être réalisés par un entrepreneur licencié. Avant le début des travaux, vous devez obtenir un permis de la municipalité.

REBOISEMENT DES BERGES

La municipalité a rencontré les propriétaires riverains pour les inciter à reboiser les berges des cours d'eau qui bordent leur propriété. De plus, la municipalité invite les propriétaires à **ne pas tondre le gazon près des berges**. Ces mesures se veulent entre autres des moyens pour éviter l'érosion des berges et aussi pour éviter que les engrais se retrouvent dans les cours d'eau.



Parc des Fougères – Dépôt de neige usée

600 arbres mis en terre en 2009

Dans ses efforts et son engagement à réduire l'impact de ses activités sur le climat, la ville de Piedmont a joint les rangs du programme ZÉROCO₂.

Par cette plantation d'arbres, elle participe à la compensation des émissions de CO₂ associées à l'ensemble de la flotte de véhicules de la municipalité.

Agissons ensemble pour un environnement meilleur au profit de tous.



Urbanisme (suite)

EMBELLISSEMENT DE LA ROUTE 117

Dans le but de redonner un petit côté champêtre à la route 117, des aménagements floraux ont été réalisés aux entrées nord et sud de la municipalité. L'exemple a incité quelques propriétaires à réaliser des aménagements.



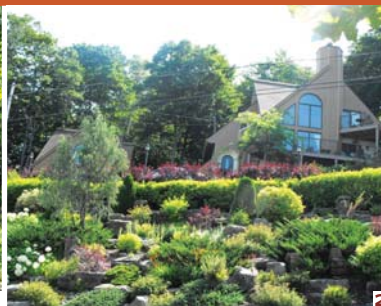
VIDANGE DE LA FOSSE SEPTIQUE

Les fosses septiques doivent être vidangées **à tous les deux ans** et vous devez faire parvenir à l'hôtel de ville une copie de la facture.

GAGNANTS DU CONCOURS VILLES ET VILLAGES FLEURIS

Depuis quelques années, la municipalité veut, par le concours Villes et villages fleuris, reconnaître les efforts des résidents et des commerçants pour **embellir leur propriété**. Cette année les gagnants sont, dans les catégories suivantes :

- **Résidentiel unifamilial :** **1** 224, chemin des Grands Ducs
2 270, place des Hauteurs
3 276, chemin du Belvédère
- **Résidentiel multifamilial :** **4** 749, chemin du Nordais
- **Commercial :** **5** 111, chemin de la Gare



BRAVO

à tous les citoyens
pour vos efforts
d'embellissement.

Travaux publics

GESTION DE L'EAU



Un système de télémétrie est relié au réseau de distribution de l'eau potable. Le système permet une gestion à distance des opérations : identifier le nombre de pompes en opération, leur débit moyen, leur pression. Des modifications peuvent être apportées à partir du poste de contrôle central. Le système permet

aussi d'obtenir des informations sur les équipements de pompage des eaux usées. Les équipements reliés au système de télémétrie sont :

- 3 puits
- 4 postes de surpression d'aqueduc
- 1 réservoir d'eau potable
- 2 stations de pompage d'eaux usées



TROTTOIR SUR LA RUE PRINCIPALE

La rue Principale arbore avec fierté son nouveau trottoir. La marche devient invitante et c'est bon pour la santé !

Environnement

La municipalité offre aux citoyens depuis quelques années plusieurs moyens pour réduire la quantité de matières à envoyer au site d'enfouissement. Les sites d'enfouissement demandent un prix à la tonne de plus en plus élevé. Voici quelques suggestions pour un comportement éco-responsable :

LA RÉUTILISATION

- Vos vêtements usagés peuvent être déposés dans le conteneur placé dans le stationnement de l'hôtel de ville.
- L'organisme l'Ouvroir, 282 rue Principale, Saint-Sauveur, récupère les vêtements en bon état.

LE RECYCLAGE

- La municipalité, en association avec d'autres municipalités, met à la disposition des citoyens un écocentre. Ainsi, en allant y déposer verre, métal, plastique, peinture, bois... vous donnez une seconde vie à ces matériaux.
- Un conteneur a été installé à la gare pour inciter les utilisateurs de la piste Le P'tit Train du Nord à contribuer à la protection de l'environnement.

LA RÉDUCTION À LA SOURCE

- Pratiquez l'herbicyclage lors de la tonte de la pelouse. En laissant le gazon coupé sur la pelouse vous profitez d'un engrais à peu de frais.
- Compostez, c'est un bon moyen de réduire la taille du sac à ordures. La municipalité offre des composteurs à prix très avantageux.



HEURES D'OUVERTURE DE L'ÉCOCENTRE

- Du 1^{er} avril au 30 novembre : du lundi au dimanche de 8 h 15 à 16 h 30.
- Du 1^{er} décembre au 30 mars : mardi, jeudi et samedi de 8 h 15 à 16 h 30.
- Il n'y a pas de déchetage des branches durant la période hivernale.



Le service de l'Urbanisme

Suite à la présentation des services Administratifs et Travaux Publics des derniers Piémontais, nous vous présentons cette fois-ci, le service de l'Urbanisme.

LE MANDAT

- **Planifier le développement de la municipalité** pour que Piedmont demeure un jardin vert.
- Proposer un plan d'urbanisme qui réponde aux objectifs d'un **développement durable** et aux besoins des citoyens.

LE FONCTIONNEMENT

La réalisation de notre mandat repose sur le maintien des relations avec les propriétaires, les constructeurs et les développeurs pour s'assurer du respect des objectifs de la municipalité.

NOS MOYENS D'INTERVENTION

- Présenter aux groupes cibles le plan d'urbanisme.
- Tenir régulièrement des consultations pour enrichir le plan d'urbanisme.
- Harmoniser le plan d'urbanisme avec le schéma d'aménagement de la MRC des Pays-d'En-Haut.
- Élaborer la réglementation pour supporter le plan d'urbanisme.
- Fournir l'information nécessaire au comité consultatif d'urbanisme.
- Émettre les permis de construction et de rénovation.
- Assurer un suivi sur le territoire pour vérifier la conformité des travaux selon les permis émis.

- Proposer des projets pour améliorer la qualité de vie des citoyens.
- Être à l'affût des besoins des citoyens en aménagement du territoire et en environnement.

NOS RESSOURCES

Le service se compose de trois ressources :

- Une urbaniste, Nathalie Legault
- Un inspecteur en bâtiment, Éric Tremblay
- Une adjointe administrative, Danielle Drapeau



RAPPELS DE SAISON

- Octobre est le dernier mois de l'année où la **déchiqueteuse** parcourt les rues de la municipalité; elle cède ensuite sa place à la souffeuse.
- Lors de la négociation de votre contrat de déneigement, n'oubliez pas d'informer votre déneigeur **qu'il ne peut déposer la neige sur l'accotement ou sur la chaussée.**
- **Ne pas nourrir les chevreuils** (cerfs de Virginie). Voilà le conseil que les biologistes du ministère de la Faune donnent. La nourriture offerte est rarement convenable à leur alimentation. En nourrissant les cerfs, vous les incitez à s'éloigner de leur ravage



où ils trouvent la nourriture qui leur convient et vous favorisez la propagation de maladies et de parasites. De plus, les cerfs causent des dommages en milieu habité.

- Les **abris tempo** ne doivent pas être installés avant le 15 octobre.
- Le **stationnement** est **toujours interdit** dans les rues de Piedmont.
- N'oubliez pas de **changer la pile de vos détecteurs de fumée.**
- Avant le début de la saison d'utilisation du foyer ou du poêle à combustion, **faites ramoner les cheminées** par un expert.

LA GRIPPE A (H1N1)

La direction de la santé et les médias rappellent qu'une seconde phase de la grippe risque de se produire et pourrait affecter une large partie de la population. Il est important de bien **suivre les conseils de protection** que le ministère de la Santé diffuse : www.pandemiequebec.gouv.qc.ca/fr/

Mot du rédacteur

Il y a dix ans, je proposais à la municipalité la création d'un bulletin municipal et j'acceptais d'en assumer, de façon bénévole, la rédaction. Le moment est maintenant venu de confier le clavier à quelqu'un d'autre. J'ai eu beaucoup de plaisir à produire le bulletin municipal et à découvrir la vie municipale. Je ne saurais

éteindre l'ordinateur sans remercier le personnel de la municipalité qui a su me fournir les informations pertinentes et me guider dans mes recherches. Un merci très spécial à Monsieur Gilbert Aubin, le directeur général.

Michel Larose



Histoire

LA MAISON OLIVIER-MAURALT

En octobre 1928, le Révérend Père Olivier Maurault, sulpicien, curé de la paroisse Notre-Dame de Montréal puis par la suite recteur de l'Université de Montréal, se portait acquéreur d'un emplacement situé sur le chemin de la Gare et ayant front sur la Rivière-du-Nord. Dès l'année suivante, l'architecte Eugène Saint-Jean, concepteur de divers édifices à Montréal, était mandaté pour réaliser les plans d'une résidence d'été.

L'édifice, qui fut terminé à l'automne 1929, s'inspire grandement de la maison traditionnelle québécoise. En effet, la forme générale de la maison, le toit à forte pente et à base incurvée, la longue galerie en façade avec sa balustrade ornée de croix de Saint-André et les fenêtres à vingt carreaux correspondent plus à l'architecture du XIX^e siècle qu'à celle des résidences secondaires de l'époque.



Au cours des années 1930, des plans furent préparés afin de construire une chapelle attenante à la maison du côté ouest. Bien qu'intéressant, ce projet ne se concrétisa jamais. Toutefois, une croix de chemin fut érigée sur le terrain, près de la route. De plus, on rapporte qu'à l'occasion durant la saison estivale, Monseigneur Maurault célébrait la messe dans sa résidence, cérémonie à laquelle assistaient quelques familles des environs.

En 1947, Monseigneur Maurault fit donation de la maison à ses deux sœurs. Il continua toutefois à venir y passer une partie de la saison estivale et ce, jusqu'à son décès survenu le 14 août 1968. Moins de deux ans plus tard, Fanny et Adine Maurault cédèrent la propriété à la famille Corbeil qui l'occupe à titre de résidence permanente depuis 1983.

Jean-François Corbeil

Remerciement

Monsieur Larose,
C'est avec tristesse que j'ai appris que vous avez décidé de ne plus assumer la rédaction du Piémontais.

Au nom des membres du conseil, de la population et en mon nom personnel, je dis un merci spécial à un homme dévoué,

capable de traduire d'une façon remarquable l'information pertinente et parfois d'une façon humoristique et qui a su, depuis plus de 10 ans, si bien nous informer sur différents sujets.

MERCI M. LAROSE

Gilbert Aubin, directeur général

HÔTEL DE VILLE

670, rue Principale

Piedmont, Québec

JoR 1K0

Tél. : 450 227-1888

Courriel : info@municipalite.piedmont.qc.ca

GARAGE MUNICIPAL

568, boul. des Laurentides

450 227-3983

450 224-8922 (en dehors des heures régulières)

HEURES D'OUVERTURE

du lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h 30

VISITEZ NOTRE SITE WEB :

www.municipalite.piedmont.qc.ca

CLÉMENT CARDIN, maire de Piedmont
cabinetdumaire@municipalite.piedmont.qc.ca

GILBERT AUBIN, directeur général
gilbert.aubin@municipalite.piedmont.qc.ca

ROBERT DAVIS, directeur des Travaux publics
travaux.publics@municipalite.piedmont.qc.ca

NATHALIE LEGAULT, directrice de l'Urbanisme
n.legault@municipalite.piedmont.qc.ca

ÉDITH PROULX, directrice des Loisirs
loisirs@municipalite.piedmont.qc.ca

SYLVIE DUPUIS, directrice des finances
finances@municipalite.piedmont.qc.ca

LE Piémontais

RÉDACTION ET COORDINATION : Michel Larose, Nathalie Legault

CONSEILLÈRE : Claudette Laflamme

CONCEPTION GRAPHIQUE ET IMPRESSION :  King
COMMUNICATIONS



Recyclé
Contribue à l'utilisation responsable
des ressources forestières
www.fsc.org Cert no: SGS-COC-003867
© 1996 Forest Stewardship Council

